



Missions et fonctionnement

ANTICIPER LES CHANGEMENTS

L'Observatoire Prospectif et Analytique des Métiers et Qualifications de la Métallurgie, instance paritaire, a été créé dans le cadre de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) de la métallurgie.

Il a pour mission d'éclairer les partenaires sociaux, les entreprises et les acteurs concernés sur l'évolution des métiers et des qualifications de l'industrie métallurgique, les pratiques et tendances constatées en matière de recrutement et de mobilité, les évolutions de l'emploi et les besoins en compétences.

L'observatoire aide à la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Il met à disposition des outils d'observation, d'analyse et d'expertise des métiers et de leurs évolutions.

Il permet de donner des informations aux salariés pour le développement des compétences, pour se préparer aux évolutions des métiers et des filières industrielles en particulier ceux dont la branche aura besoin. L'observatoire de la Métallurgie identifie les facteurs d'évolutions technologiques, industrielles, démographiques et organisationnelles.

RÉPONDRE AUX DÉFIS DE DEMAIN

L'Observatoire de la Métallurgie constitue une opportunité pour les entreprises et les salariés en anticipant les évolutions technologiques, industrielles, démographiques et organisationnelles, et permet ainsi de se préparer à affronter, notamment, les quatre grands défis de demain :

Relever les défis technologiques

Nanotechnologie, électronique embarquée et systèmes intelligents au cœur des enjeux industriels. Grâce au travail des industries, de nouveaux produits apparaissent, comme ce frigo qui se charge en fonction de la consommation en utilisant des processeurs et des capteurs reliés à des bases de données et des plateformes d'achat.



Observatoire paritaire,
prospectif et analytique
des métiers et qualifications
de la Métallurgie

Relever le défi du développement durable

En créant des produits utilisant toujours moins de matières premières et d'énergie (moteurs hybrides, nouveaux alliages, matériaux composites plus légers) et en développant l'utilisation des ressources alternatives et renouvelables.

Relever le défi de la démographie

Afin de faire face aux départs à la retraite, les industries ont besoin de recruter de nouveaux talents et notamment des jeunes diplômés.

Relever le défi de la globalisation de l'économie

L'internalisation des marchés oblige à une veille accrue pour être toujours à la pointe de l'innovation.

« Permettre aux entreprises industrielles de disposer des compétences dont elles ont besoin afin de mettre en œuvre leur stratégie et améliorer leur compétitivité » est notre enjeu.

FONCTIONNEMENT

L'Observatoire - prospectif et analytique des métiers et des qualifications de la métallurgie est mis en place sous la forme d'un groupe technique paritaire agissant par délégation de la commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de la métallurgie. Ce groupe est dénommé groupe technique paritaire « Observatoire ».

Il est constitué des organisations patronales et syndicales de la métallurgie :

- L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie UIMM
- La Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie C.F.D.T.
- La Fédération des Cadres, de la Maîtrise et des Techniciens de la Métallurgie CFE-CGC
- La Fédération Nationale C.F.T.C. (2004 - 2017) des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires
- La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie C.G.T.
- La Fédération Confédérée FO de la Métallurgie



Observatoire paritaire,
prospectif et analytique
des métiers et qualifications
de la Métallurgie

Dans le cadre des orientations définies par la CPNE et en application des accords nationaux de la métallurgie, le groupe technique paritaire « Observatoire » choisit les études et analyses relatives aux thèmes de réflexion et aux travaux d'observation que l'Observatoire doit mener.

A cette fin, il définit les objectifs des travaux de l'Observatoire prospectif et analytique des métiers et des qualifications, définit et valide les cahiers des charges et choisit les prestataires chargés de la réalisation des études et analyses.

Dates clés de L'Observatoire

20 juillet 2004 : Création de L'Observatoire par l'accord national suite à l'ANI (accord national interprofessionnel du 5/12/2003), abrogé par l'accord national du 1er juillet 2011.

17 mai 2010 : Renforcement du rôle de l'Observatoire par l'accord GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

1er juillet 2011 : Accord sur la Formation professionnelle : anticipation des évolutions des métiers, information et orientation professionnelle vers les métiers.

12 décembre 2013 : Accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

23 septembre 2016 : Accord relatif à l'emploi dans la métallurgie.

FINANCEMENT

Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, l'organisme paritaire collecteur agréé des industries de la métallurgie (OPCAIM) assure la prise en charge financière des travaux de l'Observatoire.

SUIVI DES ÉTUDES – PROMOTION DES MÉTHODES ET OUTILS

Les résultats des études et analyses conduites par l'Observatoire sont présentés à la CPNE. Ces résultats



Observatoire paritaire,
prospectif et analytique
des métiers et qualifications
de la Métallurgie

permettent à la CPNE notamment de formuler toute proposition susceptible de compléter ou d'actualiser la définition des orientations prioritaires de la profession, en particulier, pour déterminer les formations professionnelles prioritaires de la branche.

Dans le cadre de ses travaux, le groupe technique paritaire « Observatoire » peut identifier et diffuser des méthodes et des outils utiles aux TPE et PME pour conduire une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).